



Chaz nos

le bulletin municipal de La Croisille-sur-Briance

N°11 | MAI.
2018

Sommaire

- p.2 L'édito du Maire
- p.4 Connaissez-vous les vitraux de l'église ?
- p.6 Dossier : le nouveau plan d'eau de Nouaillhas
- p.12 Michel Mays : volontairement sapeur-pompier
- p.13 Christophe Bouchet : vocation gendarme
- p.14 Histoire et devenir de la Conserverie
- p.16 Vie associative et animations
- p.19 Etat civil : la Poste, dernier service public
- p.20 La bataille du Mont-Gargan
- p.22 Le bourg de La Croisille au XVIII^{ème} siècle
- p.25 Cyril Herry : écrire la nature
- p.26 La Croisille : Village étoilé
- p.28 Fini la décharge
- p.29 Dossier le Budget 2018
- p.30 Jean Chassagne
- p.32 Renseignements pratiques

édito



J'ai souhaité que ce onzième bulletin municipal soit illustré, conduit par des regards, par vos regards, ceux des habitants de La CROISILLE-SUR-BRIANCE, comme celui de notre auteur Cyril HERRY. Des regards que nous croisons, échangeons tous les jours avec vous dans les rues du village.

Ces regards, vos regards, me rappellent le sens profond des missions que vous m'avez confiées : vous représenter ; œuvrer pour l'intérêt général et construire le village de demain tout en préservant son identité, son âme, son patrimoine et son histoire.

Vos regards nous demandent de ne laisser personne sur le côté et conduire les projets et les actions qui permettent de « vous sentir toutes et tous de La CROISILLE » et notamment de pouvoir vous engager dans la vie et l'animation du village.

Vos regards interrogent l'avenir, le futur d'un village intégré dans une Communauté de Communes qui ne doit pas l'asphyxier, le comprimer ou le contraindre.

Dans ces perspectives, nous devons rester vigilants quant au devenir de cette intercommunalité qui est trop petite et qui se prend pour une grande et dénoncer tous les dispositifs, toutes décisions impossibles à respecter à terme qui déséquilibrent les communes ou toutes règles qui iraient dans le sens d'une dilution progressive des communes, d'un envahissement de la fiscalité intercommunale (+ 12% en deux ans.) Avec une masse salariale qui est passée en 10 ans de 388 605 euros à 1 139 604 euros aujourd'hui, soit près de 300 % d'augmentation ou + 30 % par an c'est déraisonnable car ce sont nos impôts d'aujourd'hui et de demain.

Ce combat (oui le mot est choisi et assumé) pour protéger, préserver les communes dont La CROISILLE est une des raisons pour lesquelles nous nous opposons sur les investissements ne servant qu'à quelques personnes ou qu'à quelques communes et qui sont déraisonnables financièrement, sans que les territoires et des communes comme La CROISILLE ou SURDOUX soient entendus, acteurs et décisionnaires de leur propre futur.

L'autre cas le plus criant est la volonté de l'intercommunalité de mettre la main et de prendre le pouvoir sur notre réseau d'eau municipal dans les deux ans à venir.

Alors que l'assemblée nationale a adopté une proposition de loi instaurant une minorité de blocage qui permettait de repousser à 2026, dans un premier temps ; le transfert de compétence de l'eau à l'intercommunalité, dès lors que 25% des communes représentant 20% de la population s'opposent à ce transfert.

Cela n'a pas été possible, pourtant il suffisait que sur les dix communes, une seule vote avec La CROISILLE et SURDOUX pour garder notre réseau d'eau en régie communale, ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

Tous mes autres collègues Maires savent très bien que ce transfert va être générateur de surcoûts importants pour leurs contribuables. Concernant La CROISILLE cela signifie que le prix de notre eau au m³ fera plus que doubler sur nos factures du jour au lendemain en 2020.

Et le plus grave c'est que la mairie va perdre le pouvoir sur la ressource en eau.

Pourquoi ne pas avoir choisi la voie de la sagesse comme vont le faire les communautés de communes d'EYMOUTIERS et de SAINT-LEONARD qui vont repousser à 2026 la décision d'enlever à leurs communes la gestion de l'eau?

.Vos regards nous encouragent donc à continuer ce combat, indispensable, essentiel pour transmettre aux générations futures un village qui n'aura pas tourné le dos à ses traditions, ses valeurs et son identité, et qui aura réussi à repousser définitivement le projet néfaste, de devenir un hameau de CHÂTEAUNEUF.

Pour autant, nous avons besoin d'une communauté de communes dans sa nature la plus noble, celle de pouvoir créer des synergies, faciliter la mise en commun, accompagner les communes et les bassins de vie dans leur développement économique.

La Communauté de Communes doit se montrer imaginative, réactive et efficace pour résoudre les problèmes du quotidien comme elle le fait aujourd'hui pour l'enlèvement des ordures ménagères, le service de l'assainissement non collectif, le centre de loisirs ou l'office de tourisme malgré l'erreur d'anticipation en n'étant pas passé en Office de pays.

La Communauté de Communes doit privilégier la proximité pour que nous agissions ensemble afin de ne pas devenir une entité déconnectée de vos préoccupations et de vos besoins. Elle devrait par exemple s'occuper de l'entretien de toutes nos routes communales, voilà un vrai sujet.

Au-delà des difficultés budgétaires que les communes peuvent rencontrer actuellement, vos regards nous interpellent à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés pour que La CROISILLE reste une commune avec une école primaire, des artisans, des commerçants, des services médicaux et des agriculteurs. Une commune animée, attractive, accueillante, paisible et bien dans son époque.

Le devoir de maîtrise des dépenses, nous l'avons tenu et nous continuerons à le tenir pour la commune et pour chaque projet, grâce aux efforts pour optimiser les coûts et à l'engagement de chacun des membres de votre équipe municipale, et je vous rappelle que cette année encore nous n'augmenterons pas les impôts locaux grâce aux multiples financements obtenus.

La remise en état et aux normes du plan d'eau de Nouaillhas, dont vous trouverez dans ce numéro six pages qui lui sont consacrées, n'a été possible que grâce de multiples financements obtenus.

Compte-tenu de ces résultats encourageants, nous poursuivrons cette politique de recherche de concours budgétaires auprès de l'Europe, de l'Etat, du Département, de la Région, des Fédérations ou des Fondations afin obtenir des soutiens financiers ou techniques indispensables.

Nous continuerons à mettre à disposition des équipements de qualité, comme notre école, notre poste communale, notre stade, nos salles polyvalentes ou en envisageant de construire de nouvelles maisons pour personnes âgées s'intégrant parfaitement dans le paysage et répondant à vos attentes et à vos besoins.

Vous trouverez également dans ce onzième bulletin municipal un portrait de l'adjudant-chef Michel MAYS qui dirige la caserne des sapeurs-pompiers de Chamberet et du Major Christophe BOUCHET qui commande la communauté de Brigade d'Eymoutiers et de Châteauneuf qui nous protègent et veillent sur nous jour et nuit.

Trois dossiers historiques et de fond, le premier sur la présentation détaillée des neuf vitraux de notre église, le deuxième sur la commémoration de la bataille du Mont-Gargan, qui a lieu tous les ans et le dernier sur le bourg de La Croisille au XVIIIème siècle réalisé par la Société Historique et Archéologique du Limousin.

Et pour faire le pont entre hier, aujourd'hui et demain, un article sur l'évolution du bâtiment de la conserverie, reconverti en cabinet médical pour le docteur Marie DEBORD et pour l'entreprise de site web d'Aurélien DEBORD.

Sans oublier notre grande fierté d'avoir participé pour la première fois au concours des villes et villages étoilés, et ce, grâce au travail d'Alexandre BARA et de Cyril HERRY. D'entrée de jeu trois étoiles ont été décernées à LA CROISILLE –SUR-BRIANCE!

Cette récompense honore la maîtrise de notre éclairage public en faveur de la protection de la biodiversité nocturne, fruit du travail que nous menons depuis dix ans en vue d'améliorer la qualité de notre environnement, avec notamment l'opération zéro pesticide sur le domaine public ou l'éradication, après celle du chataignol, de la décharge sauvage de la Vialle qui était tolérée depuis 30 ans.

Vos regards précieux nous encouragent à poursuivre le travail entrepris pour vous, pour nos enfants, et notamment pour notre commune.

Je tiens à remercier tous les bénévoles des associations à vocations sportive, festive, sociale ou culturelle pour leur dynamisme, dont certains concrétiseront en 2018 des projets innovants et originaux.

Une des valeurs essentielles d'un village est non seulement de vivre ensemble mais aussi de faire ensemble. Et vous êtes de plus en plus nombreux à vous impliquer, à participer, à accompagner la vie de la commune.

Grace à votre présence et à votre dynamisme, nos élus et moi-même vous assurons de notre optimisme à développer des projets pour l'année 2018 et pour les suivantes.

La CROISILLE-SUR-BRIANCE est notre bien commun. nous nous devons d'en prendre soin, et de continuer à la mettre en valeur.

**Très chaleureusement à vous toutes et tous,
Jean-Gérard Didier**



Journal municipal d'Informations édité par la Mairie
de La Croisille-sur-Briance
Directeur de Publication : Jean-Gérard Didier
Rédacteur en chef : Cyril Herry
Articles : Louis Bonneau, Jean-Gérard Didier, Cyril Herry,
Crédit photos : Jean-Gérard Didier, Cyril Herry
Maquettage : Pointcarré
Edition contenus : Alt.R.Ego - www.altrego.fr
Impression : GDS Impression - Limoges



CONNAISSEZ-VOUS BIEN LES VITRAUX DE VOTRE EGLISE ?

Julie GREZE Guide Conférencier du Pays d'art et d'Histoire de Monts et barrages en Limousin est venue cet été faire une visite guidée de l'Eglise de La Croisille, et il nous a semblé intéressant de reprendre sa présentation des 9 vitraux qui apportent lumière et couleur à l'église.

Tout d'abord qu'est-ce qu'un vitrail ?

Un vitrail est une image créée par l'assemblage de morceaux de verre colorés dans la masse, reliés par des tiges de plombs soudées. Le verre est peint pour ce qui est des détails (traits des visages, décor d'architecture...).

Pour fabriquer un vitrail, on utilise :

- **Du verre coloré**, pour faire des plages de couleurs ;

- Des **plombs**, pour donner la **structure** du vitrail, en dessiner les contours principaux. Le plomb **peut fragiliser** le vitrail, donc pour les détails on utilise une autre technique.

- De la peinture, pour **peindre les détails**, directement sur le verre coloré. 2 techniques utilisées :

- **La grisaille** (peinture plutôt grise, foncée) : pour les traits des mains, architecture...
- **Le jaune d'argent** (plutôt jaune) : pour **rehausser** les vitraux, apporter du relief.

Ceux de La Croisille présentent **des personnages saints, reconnaissables par leurs attributs** (objet symbolisant un épisode important de leur vie ou la manière dont ils sont morts).

Ils possèdent tous **la même composition** :

- **Un personnage central, en pied** entouré d'un décor d'architecture.

CHŒUR

Vitraux les plus anciens – 1870

Réalisés par le peintre-verrier limougeaud Dautezac

- **Saint Pierre (nord)** : saint patron de l'église donc dans le lieu le plus saint (chœur). Attribut : clefs du Paradis transmises par le Christ
- Face à lui, **saint Simon (sud)** : apôtre. Attribut : scie, symbole de son martyr. Il aurait été découpé avec une scie après avoir détruit des idoles (images).

Ailleurs, les vitraux datent tous des années 1904-1905.

Vierge à l'Enfant



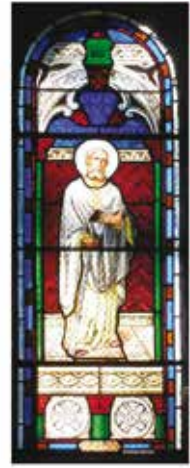
saint Louis (Gesta - 1905)



saint Pierre (Dautezac - 1870)



saint Simon (Dautezac - 1870)



saint Etienne (Gesta - 1905)



saint François de Sales
(Gesta - 1905)



saint Joseph (1904)



saint Charles Borromée
(Gesta - 1905)



CHAPELLE NORD

Figure une **Vierge à l'Enfant** (logique puisque la chapelle est dédiée à la Vierge Marie).

NEF

5 vitraux animent la nef :

• **Côté nord** : tous 2 sont issus de l'atelier de Louis Gesta à Toulouse – réalisés en 1905. On doit à cet atelier quelques autres vitraux dans les églises du Pays Monts et Barrages, de même facture :

• Eglise de Beaumont-du-Lac – vitrail de la baie axiale du chœur – saint Eutrope – limite 19e-20e s. – Gabriel Gesta : très ressemblant. Même fond bleu aux motifs végétaux, même expression du visage.

• **Saint Louis** : roi de France (1226-1270), mort en Croisade, canonisé

• **Saint Charles Borromée** : archevêque de Milan (16e siècle), canonisé

• Côté sud, 3 vitraux :

• 1 dont on ignore l'atelier (peut-être Gesta vu le style) : **saint Joseph portant l'Enfant Jésus** – 1904. Attribut : le lis, symbole de sa chasteté puisqu'il a élevé un enfant n'étant pas le sien mais celui de Dieu (d'après la foi chrétienne)

• Les 2 suivants sont aussi issus de l'atelier Gesta de Toulouse (1905) :

- **Saint François de Sales** : ecclésiastique savoyard (1567-1622), proclamé saint

- **Saint Etienne** : porte une pierre, symbole de son martyr (lapidé)

PORCHE CLOCHER

Au-dessus de l'entrée, un vitrail bien différent a été installé **en 2012**, à l'issue des travaux de restauration de l'église que la municipalité a réalisés avec la fondation du patrimoine de 2009 à 2012 :

Appelé « Vitrail de la Paix », il a été offert par l'association Croisille Récré Art Tion pour combler le trilobe vide.

Réalisé avec le concours de 3 habitants :

• **John MALONEY (Irlandais)** l'a conçu

• **William WADDINGTON (Anglais)** l'a dessiné

• **Léo DAALMEIJER (Néerlandais)** l'a réalisé et posé

Ne voyez pas, dans l'emploi de la colombe, un symbole-chrétien car l'un des réalisateurs est protestant. C'est plutôt le symbole universel de la Paix, sans évocation religieuse.

A noter que tous ces vitraux sont des dons (curé, maire, familles et habitants de la commune...). C'est une tradition, à La Croisille, de s'appuyer sur les dons de la population pour embellir l'église. Ce fut le cas pour les récentes restaurations.



LE NOUVEAU PLAN D'EAU DE NOUAILHAS

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi nous étions tant attirés par les plans d'eau lorsque l'envie nous vient de nous promener, seul ou accompagné ? Qu'il s'agisse d'un étang, d'un lac ou d'une rivière, de la proximité d'une cascade ou des abords d'un petit ruisseau, en été comme en hiver, qu'est-ce qui nous attire ? Le bruit que l'eau produit en s'écoulant ? Ou au contraire son silence complet ? La paix qui se dégage d'une surface liquide plane, bordée d'ajoncs et de mousse, où se reflètent des paysages ?

v

« *La pluie fait des miroirs dans la boue* », chante William Sheller. Et nous pourrions dire que les étangs et les lacs

sont de grands miroirs incrustés dans la terre, orientés vers le ciel, mais que se cache-t-il en dessous au juste, sinon de la vie et de l'inconnu ? Une confusion organisée, équilibrée, de flore et de faune. Une avarice de lumière et une profusion d'ombre. Invisibles à nos yeux.

L'eau fait partie des quatre éléments primordiaux, avec la terre, l'air et le feu. Les saisons sont également quatre, ainsi que les points cardinaux. Et lorsque nous habitons en milieu rural, nous passons une grande partie de notre temps à vivre avec ces trois ensembles de quatre – ces quatuors. Ils nous questionnent et nous les observons. Nous nous déplaçons et nous réagissons en fonction d'eux, même si l'on ne s'en rend pas toujours compte. Ce sont les éléments qui décident et, fort heureu-

sement, l'homme n'a pas d'emprise sur eux. Les plus qualifiés pour témoigner des cycles et des caprices des saisons sont les agriculteurs et les éleveurs. Tout au long de l'année, la météo dicte leurs activités. Ils vivent et travaillent à son rythme, parfois au jour le jour. Mais ceux d'entre nous qui affectionnent l'entretien d'un potager savent aussi à quel point nous sommes dépendants des lois de la nature. Et si nous avons la possibilité de discuter des saisons avec une corneille, un écureuil, une grue ou un chevreuil, nous pourrions sans aucun doute en apprendre encore plus.

Mais revenons à l'eau, et plus précisément à l'étang de Nouailhas. À sec depuis le mois de mai 2016, le plan d'eau est de nouveau rempli depuis novembre dernier.

Une année et demie pendant laquelle de multiples travaux indispensables ont été effectués sur le site, ceci au terme d'une dizaine d'autres années de constats, de réflexions et d'études.

Début 2018 marque le début d'une nouvelle histoire pour l'étang, non seulement parce qu'il a bénéficié d'une vidange complète et de soins adaptés, en tant que zone vitale et vivante, mais aussi parce que ses abords ont été revus et aménagés, afin d'offrir au public de nouveaux espaces de circulation et de détente.

Les pages qui suivent présentent en détail et en images les travaux accomplis, de façon chronologique. Mais elles ne nous disent rien au sujet des raisons pour lesquelles nous sommes tant attirés par l'eau à l'occasion d'une promenade, ou d'un besoin de faire le point, de faire le vide, de se détendre. Le mystère risque fort de demeurer complet, en dépit du fait que tous les habitants de la commune de La Croisille-sur-Briance ont eu l'occasion de voir l'étang à sec, à nu. Nous savons quelles trajectoires sinueuses les deux ruisseaux qui l'alimentent se sont creusées dans la vase et la terre. Nous avons de même assisté au développement de différentes espèces de végétaux sur la base des sédiments. Dorénavant, nous connaissons aussi sa profondeur, qui n'est pas si importante que cela. Le grand miroir liquide ne dissimulait aucun gouffre, aucune grotte secrète, aucun mystère en fin de compte, et pourtant, depuis cet hiver, nous prenons un même plaisir à revenir faire le tour de l'étang de Nouailhas.

Laissons ainsi le mystère courir. Ou simplement la magie. Allons donc y pêcher, dans le plus grand calme. Ou bien marcher, promener son chien, faire de la balançoire, pique-niquer, croiser une connaissance, bavarder, cogiter... L'eau est de retour. Elle miroite le ciel et les arbres. Elle nous miroite aussi.

Le philosophe Friedrich Nietzsche a écrit :
« *Si nous aimons tant être en pleine nature, c'est parce que la nature n'a pas d'opinion sur nous.* »



ETANG DE NOUAILHAS

mise en conformité

Afin de répondre au contexte réglementaire, des travaux ont été réalisés sur l'étang entre mai 2016 et juillet 2017 pour :

- assurer la continuité écologique ;
- installer une surverse capable d'évacuer une crue centennale ;
- mettre en place un dispositif de rétention des sédiments pendant les vidanges.

LES INTERVENANTS :

Les entreprises MASSY TP (Boisseuil) et SOTEC (Limoges) ont effectué les travaux. Le chantier a été suivi par le bureau d'études GÉONAT (Limoges). La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ainsi que le PETR Monts et Barrages ont été associés au projet en tant que partenaires techniques.

FINANCEMENT :

Le projet a été réalisé pour un coût total de 100 000 € H.T. environ. Les partenaires financiers ont été :
 - l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
 - l'Union Européenne (programme FEADER) ;
 - la Fédération de Pêche (87).

LES PRINCIPAUX OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION :

- Directive Cadre sur l'Eau (U.E)
- Loi sur l'Eau (France)
- Article L214-17 (Code Env.)
- Arrêtés du 27 août 1999 (création plans d'eau et vidanges)
- SDAGE Loire Bretagne
- SAGE Vienne



2 Une dérivation du Perche l'Oiseau a été tracée : l'étang n'est ainsi plus un obstacle à la continuité écologique.



1

Le répartiteur permet de gérer les écoulements entre l'étang et la dérivation.



3

Un bassin de décantation a été créé en 2016 : il permet de retenir les sédiments pendant la vidange.



4

La pêcherie a été mise en place lors de la vidange de 2016.



5

L'évacuateur de crue a été refait. Une buse cadre a été installée pour le franchissement de la route. Un évacuateur d'eau de fond a été installé.



6

Le parement amont de la digue était en mauvais état : il a été renforcé par un paroi en béton au niveau de la vanne de vidange.



7

L'émissaire secondaire a été entièrement dérivé vers le Perche l'Oiseau.



ETANG DE NOUAILHAS

mise en conformité

ÉVOLUTION DU CHANTIER

ASSEC DU PLAN D'EAU



L'étang est en assec depuis mai 2016. Au fil du temps, la végétation s'est développée sur les sédiments. Un fauchage avec exportation des végétaux a été réalisé avant la remise en eau.

DÉRIVATION DE L'ÉMISSAIRE SECONDAIRE



Une connexion directe entre le petit ruisseau au Nord et Le Perche l'Oiseau a été réalisée en amont de l'étang, limitant ainsi le comblement de la queue de l'étang.

DÉRIVATION DU PERCHE L'OISEAU



La dérivation a été tracée en berge gauche de l'étang. L'emprise de l'étang a été légèrement réduite pour préserver les accès et faciliter l'entretien du site.



À l'aval de l'étang, le canal de dérivation a été tracé en respectant une pente moyenne favorable à la circulation piscicole.



Photos de l'étang de Nouailhas



L'ÉTANG DE NOUAILHAS

Commune de La Croisille sur Briance

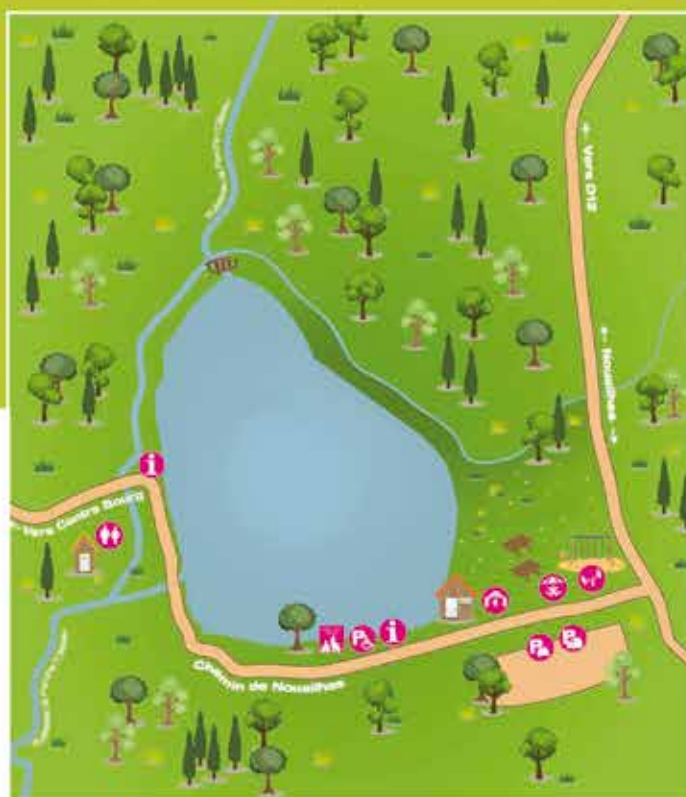
Un plan d'eau familial

L'étang de Nouailhas est un plan d'eau de 2,5 hectares principalement alimenté par le ruisseau le Perche l'Oiseau.

Merci de bien vouloir respecter la réglementation de la pêche.

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

-  WC
-  Information
-  Parking
-  Parking Car
-  Parking PMR



-  Ruisseau
-  Pique-nique
-  Jeux d'enfants
-  Abri / Prèsau
-  Zone de pêche partagée

Quels poissons ? Les cyprinidés

Le Carpe

Le carpe : *Cyprinus carpio* (famille des cyprinidés)
Taille : de 40 à 90 cm (maximale : env. 1m20)
Poids : de 1,5 kg à 30 kg et plus
Reproduction : de mai à juillet

Le carpe vit dans les eaux lentes ou stagnantes (étangs, lacs...), à fonds sablonneux ou vaseux riches en végétation aquatique. Elle se nourrit plutôt au crépuscule de larves d'insectes, mollusques, crustacés, vers et ne dédaigne pas les algues et les graines. Il existe de très nombreuses sous espèces, variétés ou races de carpes, qui se distinguent par leur mode d'élevage (commune, miroir, cuir, à écailles lissées).



Le Goujon

Le goujon : *Gobio gobio* (famille des cyprinidés)
Taille : de 6 à 15 cm (maximale : env. 20 cm)
Reproduction : d'avril à juillet-août

Le goujon recherche les eaux claires, limpides, assez rapides et bien oxygénées à l'ind de pierres, graviers ou sable. Il s'adapte aussi à des milieux stagnants à fond vaseux et riches en matière organique (facs, étangs, canaux). Il fouille le substrat à la recherche de sa nourriture qui est constituée de vers, de mollusques, de larves d'insectes, de petits crustacés et d'algues filamenteuses.



Le Tenche

Le tenche : *Tinca tinca* (famille des cyprinidés)
Taille : de 15 à 40 cm (maximale : env. 70cm)
Poids : de 300 g à 4 kg et plus
Reproduction : de fin mai à juillet-août

Le tenche fréquente les cours d'eau calmes (zones à bréme), les lacs et les étangs peu profonds à fonds vaseux et riches en végétation aquatique. Elle est active à la tombée de la nuit et consomme des larves d'insectes, des vers, des crustacés, des mollusques, des végétaux et des déchets.



Le Gardon

Le gardon : *Rutilus rutilus* (famille des cyprinidés)
Taille : de 8 à 20 cm (maximale : env. 45 cm)
Poids : de 250 g à 3,5 kg et plus
Reproduction : d'avril à juin

Le gardon fréquente les eaux faiblement courantes des rivières et des fleuves ainsi que les eaux stagnantes des lacs et des étangs. C'est une espèce grégaire pouvant former de grands bancs, qui aime les zones riches en végétation immergée. Le gardon consomme aussi bien des mollusques, des larves d'insectes, des plantes aquatiques, des algues filamenteuses...





MICHEL MAYS : VOLONTAIREMENT SAPEUR-POMPIER

C'est à l'occasion de son service militaire que l'envie de devenir sapeur-pompier est venue à Michel MAYS, Adjudant-Chef au Centre de Secours et d'Incendie de Chamberet, en Corrèze. Il était alors âgé de 20 ans. L'armée fut le facteur déclencheur de cette vocation et il intégra aussitôt après l'école des sapeurs-pompiers.

Egalement commerçant dans le village de Chamberet, Michel MAYS explique que le fait d'éteindre les incendies était sa motivation principale, qui reflète par ailleurs la première image que l'on a du pompier, celle d'un soldat du feu. Mais en pratique, la mission prioritaire du sapeur-pompier se formule différemment : elle consiste à secourir les personnes. A cet effet, une caserne doit disposer des moyens nécessaires, humains en premier lieu, mais aussi matériels.

Chaque sapeur-pompier est initialement volontaire et possède ses propres compétences, qui sont mises en œuvre selon la nature des sinistres qui surviennent. Mais la première chose dont doit disposer un pompier, c'est le temps. Non seulement capable de s'intégrer à une équipe, il doit être disponible à tout moment, de jour comme de nuit. En cas d'alerte et toujours selon la nature du sinistre, une équipe spécifique doit être formée en un minimum de temps. Les compétences sollicitées diffèrent d'un cas à l'autre. De la même façon,

les véhicules sont adaptés à la situation, selon qu'il s'agisse de secourir des personnes dans le cadre d'un accident de la route ou d'un incendie, ou de protéger des biens menacés par les flammes ou par une inondation. Il n'y a pas un instant à perdre. Sauver une vie peut dépendre d'une poignée de secondes.

Jadis, à toute heure du jour ou de la nuit, nous étions susceptibles d'entendre la fameuse sirène retentir dans les villages comme dans les villes, indiquant une alerte. Nous avons tous remarqué qu'elle a disparu. Son remplaçant se nomme Artémis et il est silencieux. Relié au centre de traitement des alertes, ce réseau informatique départemental indique la disponibilité des agents en temps réel, leur position GPS grâce à un boîtier qu'ils portent sur eux en permanence et qui leur adresse un message sélectif, ainsi que la nature du sinistre, sa situation géographique précise, la composition de l'équipe nécessaire et quels véhicules doivent être sur le départ. En cas d'incendie, le réseau indique également l'emplacement de la source d'eau la plus proche du sinistre : les poteaux rouges dans les villages ou les points d'eau dans la campagne. Dans le deuxième cas, un camion est équipé d'une lance à incendie d'une capacité de longueur de 2 kilomètres. Selon les situations, un infirmier se joindra à l'équipe de secours.

Le fait que la commune de La CROISILLE-SUR-BRIANCE dépende aujourd'hui de deux casernes de pompiers (Saint-Germain-Les-Belles en Haute-Vienne et Chamberet en Corrèze) s'explique d'une façon tout à fait logique : selon le lieu du sinistre, le réseau Artémis calculera instantanément le temps d'intervention le plus rapide. Pour les deux tiers de la commune, l'équipe de sapeurs pompiers de Saint-Germain-les-Belles sera désignée. Sur le troisième tiers, celle de Chamberet sera sur place plus rapidement. Les limites administratives s'effacent tout naturellement lorsqu'il est urgent de secourir des personnes en danger.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Chamberet fête ses 80 ans d'existence en 2018. Il se compose de 24 sapeurs-pompiers et de 23 jeunes sapeurs-pompiers (8 filles et 15 garçons) qui ont effectué 180 interventions en 2017.

A noter, la passation de pouvoir qui a eu lieu en ce début d'année au Centre de Secours de SAINT-GERMAIN-LES-BELLES, entre le capitaine sortant Bernard REBIERE et son successeur l'Adjudant-Chef Stéphane GABILLAUD, sous la présidence de Stéphane DESRUMEAU représentant Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental. (Les SDIS sont financés par les communes et surtout les Départements) et en présence du Colonel Maxence JOUANNET, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne.



MAJOR CHRISTOPHE BOUCHET VOCATION : GENDARME

Récemment nommé à la tête de notre circonscription, le Major Christophe BOUCHET, commandant la communauté de brigade d'EYMOUTIERS, nous a reçus dans les locaux de la gendarmerie.

Lorsqu'il était enfant et qu'on lui demandait ce qu'il voulait faire plus tard, Christophe BOUCHET répondait : « Gendarme. ». Plus tard, muni d'un BTS Espaces Verts, selon ses souhaits il effectue son service militaire dans la gendarmerie. Par la suite, sous des grades différents, il exercera successivement dans le Gard, en Haute-Garonne, sur l'île de La Réunion, en Corrèze, dans la Drôme, puis en Martinique, pendant 4 ans, dans la ville de RIVIERE-SALEE, avant son arrivée en Limousin.

Il va sans dire que les changements auxquels fut confronté le nouveau Major sont multiples. En terme de climat, pour commencer, d'autant que son arrivée dans notre région s'est effectuée à la fin de l'automne. Mais avant tout en terme de densité de population. En effet, sa nouvelle circonscription réunit 15000 habitants (elle regroupe 22 communes et comprend les brigades d'EYMOUTIERS et de CHATEAUNEUF-LA-FORET), tandis que la ville de RIVIERE-SALEE en comptait également 15000 à elle seule, auxquels venaient s'ajouter les touristes, au nombre de 20000 en permanence tout au long de l'année. Beaucoup moins d'habitants au kilomètre carré, donc, et des effectifs établis

en conséquence : 16 agents à l'heure actuelle sur la circonscription, dont deux Adjudants-Chefs, ce qui représente un gendarme pour un peu plus de mille habitants.

« Ici, la délinquance est raisonnable », nous confie Christophe BOUCHET. Pour exemple, sur la circonscription qu'il dirigeait en Martinique, le nombre de cambriolages s'élevait à 30 par mois. Chez nous, en une année, sur les 22 communes réunies, il y en a eu 34.

Sur l'ensemble du territoire français, début 2018, la priorité donnée aux brigades par l'État est la suivante : revenir aux fondamentaux, c'est-à-dire au contact avec la population. Être présent sur le terrain et « produire de la sécurité », pas uniquement de la répression. Avant toute chose : rencontrer les habitants, dialoguer avec eux. Dans cet esprit, à son arrivée, le nouveau Major a notamment pris soin de se rendre dans les commerces des villages, tout simplement pour se présenter.

De la même façon, il importe de savoir que les patrouilles de gendarmerie de notre circonscription consacrent 8 heures spécifiques chaque semaine à rendre visite à des habitants de lieux isolés dans la campagne, pour entretenir des liens et rester à l'écoute de chacun, ceci afin que le maintien de la sécurité et de la paix puisse se faire en association avec les citoyens, et non de façon séparée.

Au quotidien, en milieu rural, outre la présence sur le terrain, la sécurité produite et le traitement des procédures, nos brigades de gendarmerie interviennent le plus souvent dans le cadre de violences intrafamiliales et de nuisances sonores. Viennent ensuite les accidents de la circulation qui impliquent de même une intervention, puis les cambriolages, les vols à l'étalage, et enfin les constats de décès, notamment dans le cadre de la découverte d'un cadavre dans un domicile, en présence du Maire de la commune et des sapeurs-pompiers.

Nous retiendrons trois mots de cette rencontre : contact, présence, sécurité. Ces trois missions en tête, le gendarme ne consacre pas son temps à guetter les occasions de réprimer en dressant des contraventions, mais bien à veiller au respect des lois établies et au maintien de l'ordre public. Nulle raison d'avoir peur du gendarme si l'on a rien à se reprocher. La présence des brigades sur le terrain et leur visibilité doivent nous rassurer en tout premier lieu.



HISTOIRE ET DEVENIR DE LA CONSERVERIE

La conserverie telle que certains d'entre nous l'ont connue prend ses racines à Brive, en Corrèze, en 1850. Elle s'est implantée à La Croisille à la fin du XIXème siècle, à l'angle du Champ de Foire. Mais comme l'indique le panneau d'une rue proche, il y avait plusieurs conserveries dans le village. Précisément trois au milieu du siècle dernier.

Jusqu'en 1996, celle dont il est question ici s'est employée à préparer une variété de produits issus de la terre afin de les mettre en conserves, en vue de fournir de nombreux commerces des environs. La chaîne était ainsi complète : à leur arrivée, les légumes et les fruits frais étaient pesés sur une balance avant d'être préparés, mis dans des boîtes qui étaient

serties et étiquetées, puis les produits repartaient dans différentes directions à bord de camions de livraison, prêts à la consommation. Asperges, haricots, fraises, prunes, compotes de pommes ou d'abricots, mais aussi des champignons, qui se voyaient dotés d'étiquettes personnalisées au nom de l'entreprise. La conserverie employait plus ou moins dix personnes, selon les saisons et les récoltes.

À l'initial, fin XIXème, seule une maison se trouvait sur le site, rue du Champ de Foire. Elle accueillait un hôtel-restaurant tenu par la famille Combe, dont la fille, Marie, épousa un nommé Pénicaud. Par la suite, afin de développer leur projet, les descendants successifs de cette famille durent tour à tour construire de

nouveaux bâtiments attenants, jusqu'à obtenir l'enceinte en forme de U qui subsiste aujourd'hui. La bascule, qui provient



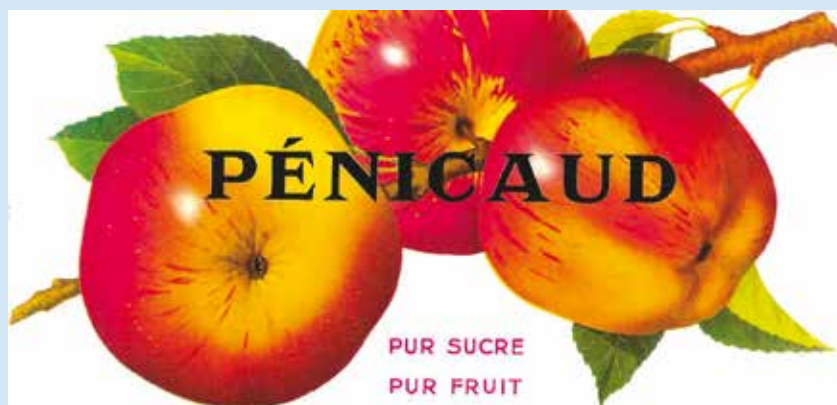
des anciennes mines d'or de Champvert, existe toujours, tout comme les pompes à essence qui alimentaient les véhicules de livraison. Sans parler des nombreuses mécaniques qui, pendant près de 20 ans, ont demeuré dans les bâtiments après la cessation d'activité : des sertisseuses, une chaudière, des cuves, une presse, et quantités de casiers, de caisses en bois... Le tout est resté en l'état, à sa place, sous la pellicule de poussière protectrice que le temps a déposé entre les murs qui n'attendaient qu'une chose : reprendre vie.

C'est chose faite depuis 2015, date à laquelle d'importants travaux ont débuté, pour accueillir dans un premier temps les locaux de l'agence web d'Aurélien Debord, qui fut en quelque sorte le pionnier du projet de restructuration du site – Aurélien Debord, époux de Marie, née Pénicaud. Les bâtiments étaient vacants, robustes et dotés d'un gros potentiel en terme d'espace. Les travaux intégrèrent du même coup un projet d'habitation, suivi d'une année par celui de Marie, médecin généraliste, d'installer son cabinet dans les mêmes murs, ceux de l'ancien hôtel-restaurant de ses ancêtres. Les bâtiments se sont refaits une santé depuis, un peu plus d'un siècle après leur construction.

Plus récemment, en janvier 2018, Isabelle Chemin et Alexandre Bara ont installé leur cabinet d'infirmiers dans ces locaux. De ce fait, le village de La Croisille dispose non seulement d'un cabinet de médecin et de celui de deux infirmiers, réunis, mais aussi d'une pharmacie située au cœur du village.

Il est probable qu'on appelle pendant longtemps encore cet endroit « la conserverie », étant donné l'histoire et la mémoire des habitants de la commune, et bien que les murs accueillent de nouveaux occupants qui se consacrent à d'autres activités. C'est une nouvelle histoire qui débute. Reste à espérer que ce projet parvienne à inciter d'autres médecins à venir s'installer dans le secteur. Les besoins sont très forts et le potentiel existe en terme d'espace.

Etiquettes d'époque



Vie associative et Animations...

LA CROISILLE : UN VILLAGE A VIVRE AU QUOTIDIEN

A La Croisille sur Briançonnais, les associations sont dynamiques et variées. Elles permettent de pratiquer des activités, de se retrouver, faire découvrir, enrichir humainement et surtout créer du lien social. Par leur implication globale elles ont su montrer qu'elles sont indispensables au fonctionnement de notre commune.



ANIMATION ARROSOIRS DECORES



CAROLE HEMMER, ANNIE PENICAUD ET EMMANUEL FAURE REMISE DES PRIX DU CONCOURS PHOTO



FETE PATRONALE DE LA CROISILLE



LE BUREAU DE RECREATION 2017



LES ENFANTS DU CARNAVAL



LES PARTICIPANTS DE LA COURSE POUR LA VIE AVEC LA PRESIDENTE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER 87 ET LE MAIRE



STAGE DE FOOTBALL DES VACANCES DE LA TOUSSAINT



VISITE DE L'ENTREPRISE WEB-DEBORD



VOEUX



FESTIVAL DU MONT GARGAN ECHANGE DES CADEAUX AVEC LES GROUPES ETRANGERS



JL DEREDMPT CIGALE DE GARONE



L'ARTISTE WILLIAM WADDINGTON ET SES ELEVES



LA COMPAGNIE BIDULE EN ACTION



LA MUNICIPALITE EN SEANCE DE TRAVAIL



LES MOBYLETTES AU DEPART DE LA RANDO



MARIAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL KEITH GREEHEAD AVEC ANDREA



POMPIERS DE ST GERMAIN BERNARD REBIERE ET SON SUCCESSEUR STÉPHANE GAPILAUD



SOIREE DU QUATUOR DE GUITARES CLASSIQUES AVEC REMY VAN DEN ABBEELE



DEPART EN RETRAITE D'EVELYNE CLAIRE EN PRESENCE DE SON MARI GILBERT



EN ROUTE POUR LA CLASSE DE NEIGE A SUPER BESSE



FLAVIE BONNET PHOTOGRAPHE A EXPOSE CHEZ MAMIE JO



LE CLUB DE CROISILLE 3^{EME} AGE 2018



LES JEUNES DE LA CROISILLE CHANTENT LA MARSEILLAISE



LES LAUREATS DU CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS



PERMIS PIETON DES CE2 ET PERMIS INTERNET DES CM2



REPAS A LA FETE PATRONALE 2017



SEBASTIEN, DAVID, STEPHANE ET CLAUDE ONT FAIT LE PONT

Durant ces dernières années, plusieurs associations ont montré qu'elles étaient toujours présentes alors que d'autres se sont créées.

Toutes ces associations ont travaillé avec la commune pour que les animations régulières et variées créent des événements festifs qui rassemblent car pour rayonner la culture doit être accessible à tous.

Etat civil

Naissances

- BLOUIN FRACHET Kélyan
« 18 Route du Mont Gargan »
27/02/2018
- BUSQUET Lilwenn, Aurore, Murphy
« Le Bois Lavaud »
02/02/2018
- RAFFIER Lucie
« Plaisance »
28/02/2018

Mariages

- DE SOUZA GOMES Andréia
et GREENHEAD Keith
« Promenade de la Côte »
16/09/2017
- VALADE Mélanie
et CHARTAGNAC Frédéric
« Les Tranchées »
24/06/2017

Décès

- DEPAULY Jean, René
« Rue de Noailhas »
11/05/2017
- FAYE Odette Vve ROULET
« Chassagnas »
26/10/2017
- GAVINET Adrien
« Peyroux »
26/12/2017
- GIRY Raymond
« Bagenge »
13/04/2017
- LEBRETON Jean-Louis
« Rue du Chataignol »
20/09/2017
- PENICAUD Germaine Vve LEPEZ
« Rue du Chabretaire »
17/03/2018
- SAUTOUR Camille Vve RAFFIER
« Gardenet »
28/07/2017
- SAUTOUR Berthe
« La Cidrerie »
02/03/2018

La poste, dernier service public !



Attention ! L'Agence Postale Communale de La Croisille-sur-Briance est avec la Mairie et l'école, l'un des derniers services publics de la commune, aussi les faire fonctionner est une nécessité, car c'est les garantir et lutter contre la désertification de nos zones rurales.

De fait il s'agit là de vous rappeler que pour notamment revigorer le service public postal...il faut le fréquenter et le faire travailler tout simplement.

Pour mémoire les clients sont reçus à l'Agence Postale de la rue du champ de foire par Mme Brigitte CHEYPPE où elle assure différents services.

Services postaux :

- Affranchissement des lettres, des colis, des lettres suivies, des lettres recommandées
- Ventes de timbres, de colissimo, de chronopost, de prêt à poster et de recharges mobiles
- Dépôts des courriers et des colis y compris en recommandé ou suivi
- Retraits des courriers et des colis en instance
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, prêt à poster de réexpédition, dépôt de procurations courrier

Services financiers :

- Retrait d'espèces sur CCP ou livret
- Dépôt d'espèces sur CCP ou livret
- Paiement et encaissement de mandats cash

Tout ceci est transmis au Bureau de Poste pour traitement selon les règles en vigueur des demandes de services liées au CCP, et d'émission de mandat cash, procurations liées aux services financiers, versements d'espèces sur le CCP du titulaire, le Poste épargne ou le livret d'épargne).

Horaires : L'Agence Postale Communale de la Croisille-sur-Briance est ouverte : le **lundi et samedi de 9h00 à 12h00** et le **mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30.**



LA BATAILLE DU MONT-GARGAN UN DEVOIR DE MEMOIRE TOUS LES ANS

Comme tous les ans en juillet a eu lieu la cérémonie commémorative, au pied de la stèle de SAINT-GILLES-LES-FORETS en présence de très nombreuses personnes, parmi lesquelles des personnalités, dont Michèle la fille de Georges GUINGOUIN, Anne Marie MONTAUDON la Présidente de l'ANACR de CHATEAU-NEUF-LA-FORET, Monsieur le Préfet et de nombreux élus et Maires du secteur, dont Céline PENICAUD Maire de SAINT-GILLES-LES-FORETS et Jean-Gérard DIDIERRE Maire de

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE, qui ont déposé des gerbes avec celles de la Communauté de Communes et des Amis du musée de la résistance.

Seuls deux survivants de cette période sont encore présents, Monsieur René ARNAUD et Monsieur Henri PICHAUD de La Croisille.

Rappelons que la bataille du mont Gargan commandée par Georges GUINGOUIN opposa, du 18 au 24 juillet 1944, les Allemands de la Brigade Jesser, épaulés par

des membres des 1ère et 3ème Centaines de la 2ème Cohorte de la Milice française, au maquis du Mont-Gargan (sur les communes de La CROISILLE, SUSSAC et SAINT-GILLES-LES-FORETS en Haute-Vienne).

Après le parachutage de conteneurs d'armes, les Francs-tireurs et Partisans (FTP) du colonel FTP Georges GUINGOUIN, renforcés par des gardes mobiles et des éléments de l'école de la Garde mobile de GUERET passés à la Résistance, soit environ 3500 hommes, se sont opposés à environ 4800 assaillants composés de



la colonne Jesser, forte de 2500 hommes renforcée par d'autres unités allemandes et des miliciens français.

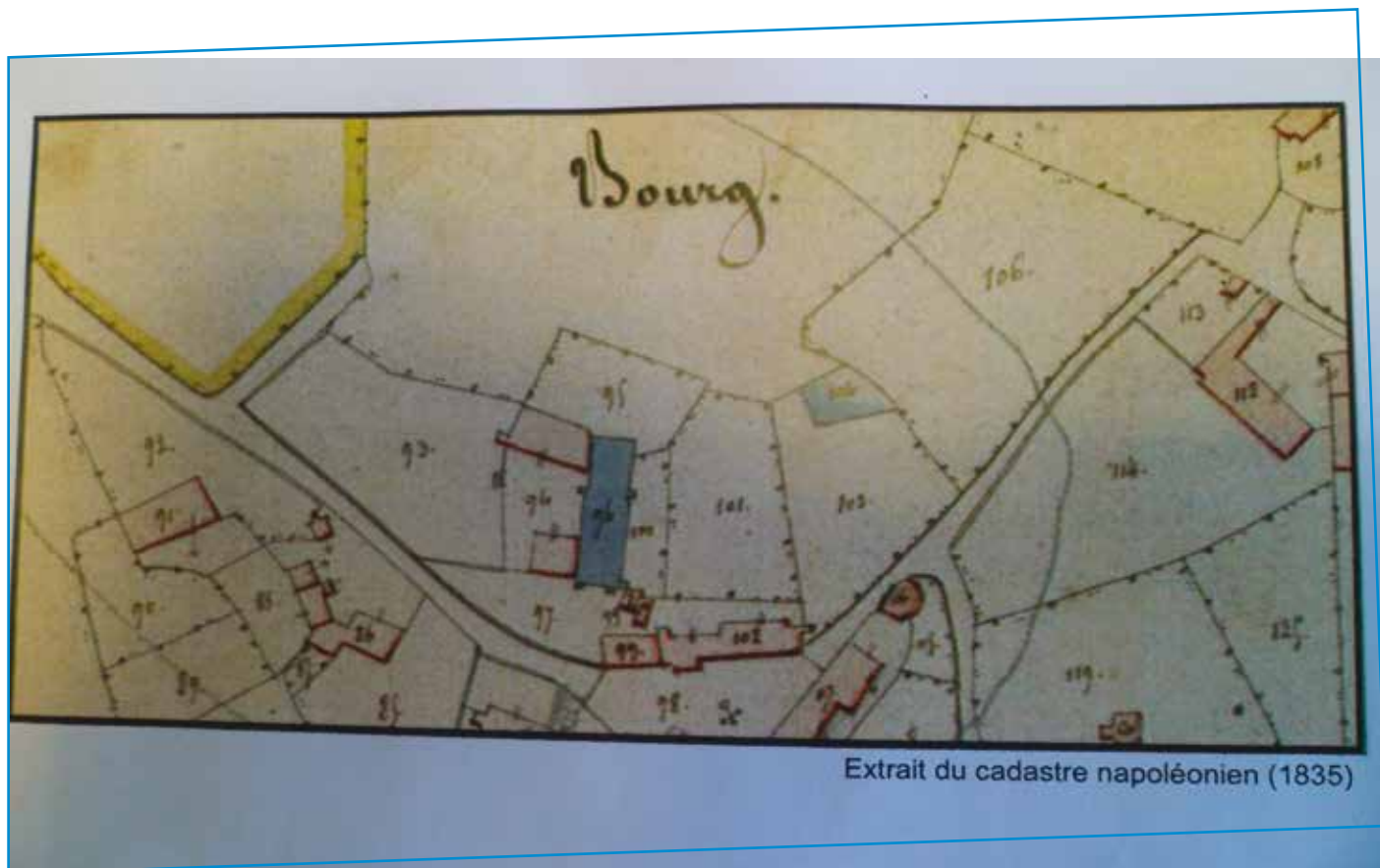
Le 18 juillet 1944, les premiers accrochages débutèrent sur la commune de La CROISILLE-SUR-BRIANCE à la Vialle et ensuite de violents combats se déroulèrent sur le Mont-Gargan et autour de sa chapelle. En fin d'après-midi, face aux armes lourdes allemandes, la position du Mont-Gargan tombe. Une brèche est alors ouverte en direction de la commune de SUSSAC qui est atteinte par les Allemands

dès le 19 juillet, et la commune d'EYMOU-TIERS, occupée à partir du 23 juillet. Après plusieurs jours de ratissage, les troupes allemandes se retirent faute de moyens pour s'implanter à demeure.

Cette bataille du Mont-Gargan, livrée par les hommes de Georges GUNGOUIN a été la plus sévère au prix de 38 tués, 54 blessés et 5 disparus. Ils ont réussi à freiner l'avance ennemie en distribuant aux maquisards le matériel parachuté, mais n'ont pu, malgré leur courage et leur combativité, interdire la conquête du terrain à

une armée régulière. Pourtant, cette dernière n'a pas été en mesure de disloquer définitivement le maquis qui s'est dispersé pour reprendre ses actions de résistance une fois le matériel sauvé et finalement libérer LIMOGES le 21 août.

Selon un document allemand trouvé lors de la Libération, les pertes de la colonne Jesser ont été lors de la bataille de 342 soldats tués ou blessés.



Extrait du cadastre napoléonien (1835)

LE BOURG DE LA CROISILLE AU MILIEU DU XVIII^{ème} SIECLE

Par ordonnance du 29 novembre 1741, Aubert de Tourny, intendant de la Généralité de Limoges (1730-1743), commet Antoine ROGIER, arpenteur juré demeurant à Lubersac, aux fins de dresser un état général des fonds de la paroisse de La CROISILLE, en exécution de la délibération des habitants passée devant Jacques VILLECHENOUR, notaire royal, le 10 septembre 1741. De cette mission, il reste deux grands registres conservés à la mairie de La Croisille, aujourd'hui déposés aux Archives départementales de la Haute-Vienne (ADHV,E 51 G 1 et 2).

En tête du premier registre, intitulé « Etat général des fonds de la paroisse de La CROISILLE, ensemble de quelques-uns principaux habitants de la Paroisse, ces derniers faisant partie de domaines, corps de biens ou fermes de la paroisse ou appartenant à des particuliers y domiciliés, les exploitant au mesurage ». L'arpenteur explique comment il conduit son travail :

« Ce jour d'huy, 1er avril 1742, je susd. Arpenteur me suis transporté au bourg de la dite paroisse où étant à dix heures du matin, après avoir informé les syndics collecteurs et les principaux habitants du sujet de mon transport, je les ai requis

de m'accompagner aud. mesurage tant pour voir et commettre par eux-mêmes l'exactitude d'iceluy que pour m'indiquer les véritables propriétaires et exploitants de chaque pièce et m'aider à prendre dans les habitations des domaines ou fermes, un état des bestiaux ayant coutume de servir à l'exploitation ou d'y être tenus par l'engrais, à quoi les dits habitants m'ayant fait réponse qu'ils étaient près de satisfaire »

Pour l'aider, ROGIER se fait accompagner d'une vingtaine d'habitants : Léonard Roux, sieur d'Amboiras, bourgeois, Léo-

nard Roux dit Jageaud ou Jagiaud, maréchal, François Demathieux dit le Grand-Corps, Léonard Gayaux, cabaretier, Martial Paycly, Léonard Bare, Léonard Dupetz, Jacques Mambeaux, Antoine Penaux, Georges Jumeaux, Antoine Demathieux, Léonard Michallet, Paul Longy, Jean Deblois, Léonard [Nazongrandes ?], Jacques Bragard, Léonard Barie, Martin Lavigne, Gilles Barre, Pardoux Mazaudois, bourgeois. Rogier fait consigner sa façon de procéder : « J'ay commencé par le bourgt pour continuer de proche en proche sans omettre aucune pièce en la mesurant à la sesterée composée de 50 perches de 20 pieds de roy, chasq'une faisant 20 000 pieds de superficie, mesurant toutes [les pièces] l'une après l'autre par ordre de numéro depuis la première jusqu'à la dernière, laissant en blanc leur estimation qui doit être faite et remplie par les experts que l'on choisira à cet effet et portant à chasq'une les noms tant des propriétaires que par les exploitants à moytié fruit [métayers] ou par ferme, ce que j'ay fait faisant ma cognaissance le plus juste qu'il m'a été possible ».

L'arpentage méthodique du territoire appelé « bourgt » établit 267 notices descriptives. Le plus grand nombre relève de l'activité agricole, pièces de terre en pacage ou en pré, à seigle, en bois « chastenier », pièce de terre en chaume, en chanfroid, en retadis. Les maisons avec leurs annexes, granges, étables, occupent une vingtaine de parcelles ; quatre autres comptent des granges et étables isolées. D'après ces données, le bourg devait ressembler à un grand village, avec, sur la place publique, l'église qui distingue le chef-lieu de la paroisse. Elle s'inscrit logiquement en tête de l'arpentage.

N° 1 – « L'église paroissiale dud. Lieu, pinacle, sacristie et cimetièrre y joignant, confrontant d'un côté au pré de la cure, d'autre part à la place publique, à la chènevière de Barthélémy Lespinat, écuyer, au jardin de Léonard Roux, marguillier [...]. Contenance de 16 perches [675 m2]. »

N° 2 – « Une maison, un en bas [rez-de-chaussée] de sous un grenier, une grange et une étable, le tout couvert

de paille [chaume], jardin potager et aizines, confrontant à l'église et cimetièrre dud. lieu, à la place publique et à la maison et jardin potager de Jacques Villechenour, notaire royal, appartenant à Léonard Roux, marguillier et par luy occupée dans lesquels bâtiments ayant coutume de tenir deux vaches suitées, 24 brebis et trois cochons, de la contenance de 9 perches et demy [400 m2]. »

Après ces deux notices présentées à titre d'exemple, d'autres concernant le bourg ne sont retenues ci-après que les données essentielles, bâtiments, noms et professions des propriétaires ou exploitants.

N° 3 – Maison avec cabinet et son étude, écurie, grange avec en bas fermant pour faire la lessive, appartient à Jacques Villechenour, notaire royal et cabaretier.

N° 4 – Léonard Roux, sieur d'Amboiras, bourgeois habite une maison à trois chambres, grenier avec écurie, grange et deux étables, jardin potager, lopin de couder et aizines.

N° 5 – Autre maison à trois chambres, un cabinet, un grenier, une écurie, « le tout couvert à tuiles et allebardeaux » appartenant à Izac Jammet « apothicaire ».

N° 7 – Maison avec grenier et boutique de maréchal, grange, étable couverts à paille où exerce Léonard Roux dit Jagiaud, maréchal.

N° 8 – Maison, grenier, « petite boutique sous lad. Maison pour son métier de fauré [forgeron] couverts à paille » appartient à Guillaume Roy.

N° 9 – Autre maison couverte à paille avec « petite boutique sous lad. Maison servant pour faire son métier », à Pierre Manzeix, cardeur.

N° 11 – Maison couverte à tuiles, deux greniers, écurie, grange et étable couverts à paille, appartenant à Marguerite Rubin, cabarièrre.

N° 14 – Maison, grange et étable couverts à paille, jardin potager à Léonard Lavialle, laboureur.

N° 16 – Autre maison et étable couverts à tuile, grange et étables couverts à paille, propriété du sieur d'Amboiras, exploitée par son métayer Léonard [Valau-doit ?].

N° 19 – Maison couverte à paille et mazure de grange, appartenant à Barthélémy Lespinat, écuyer, occupée par Léonard Lavialle, journalier, son bordier.

N° 20 – Maison deux chambres, grenier couverts à tuiles, appartenant à Jean Pénicaud, laboureur, aussi propriétaire d'une grange couverte à paille et mazure de maison, avec deux vaches suitées, une jument, des brebis et une chèvre (n° 22).

N° 23 – Maison, grenier, petite boutique de maréchal, écurie, le tout couvert à tuiles où exerce Léonard Roux, maréchal et cabaretier.

N° 24 – Maison, un en bas et écurie couverts de « alebardeaud » appartenant à Jeanne Darbrut, aussi propriétaire d'une grange couverte à paille (n° 21).

N° 25 – Deux maisons, trois chambres, deux greniers, deux caves, trois étables, une grange, le tout couvert à tuiles appartenant à Doucet Joyet, domaine exploité par Laurand Maury.

N° 26 – La plus importante propriété du bourg : « Une maison consistant en un corps de logis, trois chambres, une cuisine, deux greniers, une cave, une écurie sous lad. Maison, un séchoir, le tout couvert à tuiles et « allebardeaud », une grange, trois étables couverts à paille, jardin potager, couder et aizines, le tout tenant ensemble [...] dans lesquels bâtiments nous avons trouvé un cheval de selle pour son service [...] bien qu'il fait valoir à sa main par domestiques [...]. Appartenant au sieur Barthélémy Lespinat, escuyer. De la contenance de une sétérée et quarante perches et demy » [3 987 m2].

N° 32 – Maison, trois chambres, grenier, cave, séchoir, le tout couvert à tuiles, appartenant au sieur Léonard Rougier, bourgeois.

N° 34 – Maison et granges couverts à

paille, étables, appartenant au sieur Léonard Rougier, bourgeois, qui fait valoir par domestiques.

N° 35 – Léonard Rougier possède aussi une maison couverte à paille, deux granges et trois étables couverts à tuiles, avec cheptel, le tout exploité « à moitié fruit » par Jean Faye, métayer.

Le bourg ne compte pas que des parcelles bâties. Selon les 39 premières notices s'y trouvent 6 chènevières appartenant à différents propriétaires (n° 6, 12, 15, 18, 27, 39). Ensemble elles s'étendent sur 8 883 m². Au milieu des habitations, cette surface, réservée à la culture du chanvre, montre l'importance de cette plante textile pour l'économie domestique, tissage de toiles, confection de draps, linge, cordes, etc. Selon la qualité du chanvre, on obtient la toile de brin, faite avec la première, l'étope avec la seconde, le boueirodi, mélange de la deuxième avec la troisième.

Le registre d'arpentage identifie les habitants du bourg mais ne permet pas d'évaluer l'importance de leurs familles. Sont titrés « bourgeois » Léonard Roux sieur d'Amboiras ; Doucet Joyet ; Léonard Rougier ; Barthélémy Lespinat est écuyer. Il y a un marguillier de la paroisse, mais absence de toute allusion au curé desservant. Le notaire royal Villechenour et l'apothicaire Jammet représentent les professions libérales.

A l'exception d'un cardeur, Pierre Manzeix, les autres artisans ont en commun le travail du fer, le « faure » Guillaume Roy ; les maréchaux homonymes Léonard Roux, l'un d'eux dit Jagiaud pour le distinguer de son confrère. L'activité de ces derniers, seuls de cet art, ne pouvait se satisfaire de l'unique ferrage des bovins et des chevaux, elle pouvait s'étendre à des travaux de charronnage. De même le « faure » devait surtout être taillandier et forger des outils. Ces quatre artisans du fer disposent chacun d'une « petite boutique ». L'absence de maçon ou de charpentier laisse supposer qu'on construisait peu et qu'à l'occasion, des hommes habiles avec l'aide d'artisans avaient la capacité d'en-

treprendre des travaux de construction dans un milieu contraint de pratiquer une certaine autarcie, travaux parfois confiés à des itinérants, ou à des professionnels domiciliés dans les paroisses voisines. On note aussi l'absence d'un tailleur, d'un sabotier. S'il n'y a pas de boulanger c'est parce qu'il était usage que chaque famille pétrisse et cuise son pain.

Deux des quatre cabaretiers du boug exercent une autre profession, Jacques Villechenour est d'abord notaire, Léonard Roux, maréchal. Deux femmes, Madeleine Rubin et Jeanne Darbrut tiennent aussi ce commerce. En raison de la modeste population du bourg, l'activité de quatre cabarets ne peut se limiter à celle de débits de boisson sans doute un peu plus fréquentés à la sortie des messes dominicales, mais promus auberges lors d'un afflux de clientèle les jours de foire et marché. Comme son nom l'indique, La Croisille, au croisement de routes venant et conduisant à Limoges, Saint-Germain-les-Belles, Eymoutiers, Meilhards, Chamberet, est en fait un carrefour propice à des échanges commerciaux. Au XVIII^{ème} siècle, il y a un marché le dernier samedi de chaque mois, plus six foires annuelles, le mercredi de Pâques, 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Selon son engagement, l'arpenteur s'applique « à prendre dans les habitations des domaines ou fermes un état des bestiaux ayant coutume de servir à l'exploitation ou d'y être tenus par l'engrais ». En plus des laboureurs ou des propriétaires qui exploitent leur domaine avec des domestiques, ou en partageant le revenu avec un métayer, plusieurs particuliers élèvent des bovins. Le marguillier, l'apothicaire possèdent chacun deux vaches suitées ; la cabaretière Madeleine Rubin en a trois, plus deux bœufs et un taureau. Léonard Rougier, bourgeois, est à la tête du plus important cheptel, au total 6 bœufs, 2 taureaux, 4 vaches suitées et 98 brebis. L'écuyer Lespinat dispose de 4 bœufs, 3 taureaux, 3 vaches suitées, alors que les laboureurs Lavialle et Pénicaud n'ont chacun que 2 vaches suitées.

Après le bourg, les opérations d'arpentage se poursuivent dans les villages. Avec celui du Rouchoux s'achève le premier registre fort de 3 394 relevés détaillés. Le second registre s'étend à d'autres villages. La dernière notice porte le n° 6973. Ce chiffre conduit à s'interroger sur la durée de l'arpentage systématique de territoire paroissial, et quels ont été les procédés de mesurage employés.

Le précieux catalogue manuscrit, établi par Antoine ROGIER avec l'aide des habitants de La Croisille, ouvre diverses perspectives d'études sur le milieu et les conditions de vie au milieu du XVIII^{ème} siècle, propriété foncière, habitat, impositions, cultures, élevage, forêt, métiers, toponymie, particularités, etc.

Cyril Herry : ECRIRE LA NATURE

Cyril Herry habite à La Croisille-sur-Briance depuis 2012, où il a par ailleurs des racines familiales du côté maternel, son arrière-grand-père étant né au Poumeau et son arrière-grand-mère à la Vialle. Auparavant éditeur lui-même, il a interrompu cette activité fin 2017 pour se consacrer exclusivement à ses romans, tout en dirigeant en parallèle des ateliers d'écriture dans différents établissements scolaires de la région. Il intervient également à l'école de La Croisille sur le temps périscolaire et, pour la troisième année consécutive, la municipalité lui a confié l'organisation de la soirée Le Jour de la nuit, qui se déroule au début de l'automne.



Le nouveau roman de Cyril Herry, intitulé Scalp et publié en début d'année aux éditions du Seuil, est l'histoire d'un petit garçon de 9 ans à qui sa mère apprend que l'homme qu'il appelle « papa » depuis toujours n'est pas son père biologique. Son vrai père vit à plusieurs centaines de kilomètres de là, dans une yourte installée au bord d'un étang situé en pleine forêt. La mère estime qu'il est temps que son fils rencontre son véritable père, et tous deux prennent ainsi la route en direction de cette forêt dans laquelle la quasi intégralité du roman se déroule.

La forêt, Cyril la connaît bien. Au dos de son roman, il est précisé qu'il aime y marcher et qu'il y construit même des cabanes. Nous sentons bien tout cela dès les premières pages de Scalp, tant au travers des descriptions que des comportements des personnages qui se trouvent soudain pris dans cet environnement singulier dans lequel ils vont passer plusieurs jours et plusieurs nuits.

A ce sujet, l'auteur nous dit : « Il est impossible d'écrire à propos de la forêt nocturne sans y avoir passé soi-même des nuits, sans avoir entendu les bruits, sans avoir été réveillé en sursaut par un hibou ou un autre animal qui marche dans les feuilles mortes à dix mètres de là. Sans avoir passé des heures autour d'un feu de camp qui illumine le cœur de l'obscurité. »

Cet extrait du roman confirme ses propos :

Même si n'importe quel bout de terre ici-bas appartient toujours à quelqu'un, la forêt reste la forêt : pas celle des hommes, celle des mythes ; celle des rêves et des peurs. On aura toujours peur au fond des bois la nuit venue, quoi qu'on dise.

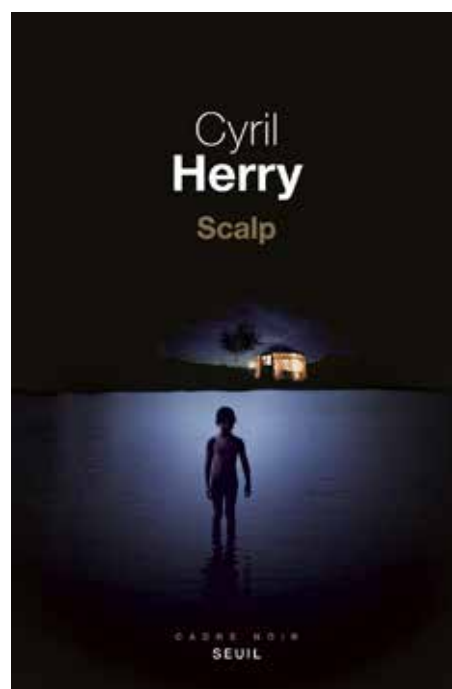
Les rêves, les peurs, mais aussi la possible hostilité des hommes, car en effet, où que l'on pose les pieds quand on se promène dans une forêt, nous sommes chez quelqu'un. C'est là tout l'enjeu de la suite du roman, car lorsque la mère et l'enfant arrivent dans l'endroit où vit le père, il n'y a personne. Différents signes laissent croire cependant qu'il ne s'est pas absenté pour longtemps : des outils laissés à la vue, des affaires personnelles diverses, dont un canoë que l'enfant utilisera pour naviguer sur l'étang.

Chaz Nos : « Mais cet étang et cette fameuse forêt existent-ils en réalité ? »

Cyril Herry : « L'étang se trouve dans une forêt située en Corrèze, non loin de Vigeois. J'y ai construit plusieurs cabanes avec des amis et j'y ai fait de nombreux séjours tout seul. La forêt existe également, tout comme la route D43 qui

la traverse. C'est celle qui mène de La Croisille à Sussac. Je connais très bien cette forêt. Pour écrire le roman, j'ai prélevé l'étang corrézien pour l'implanter dans la forêt de La Croisille, tout simplement. Seuls la littérature et le cinéma permettent ce genre de tour de magie. »

Quant aux personnages que la mère et l'enfant vont être amenés à rencontrer au cours du roman (des chasseurs et des agriculteurs), l'auteur explique qu'ils sont également inspirés d'individus qui existent, mais qu'aucun d'entre eux ne vit à La Croisille ni en Corrèze. Fort heureusement...



COMMUNE LABELLISÉE PROTECTION



Village Étoilé

DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

LA CROISILLE PRÉSERVE LA NUIT

Dans le courant du mois d'avril 2018, La Croisille-sur-Briance s'est vu décerner le label de « Village Étoilé » par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement (ANPCEN). Trois étoiles qui figurent sur les panneaux d'entrée du village, vous l'avez tous remarqué. Trois étoiles en reconnaissance des engagements de la commune pour réduire les nuisances lumineuses et préserver la nuit.

La nuit n'a pourtant pas besoin de nous pour exister : ce soir, elle sera ponctuelle, à la minute près, quoi qu'on en dise. C'est dans l'ordre des choses. L'obscurité investira progressivement nos maisons, nos routes et nos forêts. Nous allumerons nos phares, puis nos lumières en rentrant chez nous. De même, les lampadaires publics projeteront leur halo orangé dans les rues du village et dans les hameaux environnants, ceci jusqu'à minuit – heure à laquelle ils s'éteindront et plongeront la commune dans l'ombre, jusqu'à l'aube. En somme, la nuit sera intacte.

Sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, 11 autres communes sont lauréates du concours « Villes et villages étoilés » 2017. Parmi elles : Sornac, Peyrelevade, Crocq, Felletin, Lacelle, Croze...

Sur l'ensemble de la France, 374 communes bénéficient du label en 2017. Il y en avait 202 en 2015, et 39 en 2009.

L'ANPCEN est devenue l'acteur de référence des enjeux de la pollution lumineuse. Elle mobilise tout au long de l'année, au quotidien, partout en France, les citoyens, les élus, les équipes territoriales, les acteurs des territoires et les décideurs nationaux par une action de fond.

La vie est née de l'alternance du jour et de la nuit. Les dispositifs lumineux artificiels, relativement puissants et nombreux que l'homme met en place perturbent nécessairement ce cycle et son équilibre, que ce soit en ville ou en milieu rural.

Depuis les avenues des métropoles, la plupart des étoiles sont rendues invisibles par les gangues lumineuses de l'éclairage public et les enseignes éblouissantes des commerces qui restent allumées inutilement pendant toute la nuit. On pourrait ainsi dire que les constellations fuient les villes qui les agressent, ou les effacent. Ces gangues lumineuses sont parfois visibles de très loin.

En milieu rural, le problème se pose de la même façon, dans une proportion évidemment plus réduite, mais la lumière n'en demeure pas

moins nuisible, non seulement à notre propre égard (notre perception de la nuit est faussée et notre sommeil perturbé par les éclairages artificiels omniprésents), mais aussi à l'égard de la faune, de la flore, autrement dit de la biodiversité.

La flore est multiple. Elle comprend bien sûr les arbres et toutes les formes de végétaux qui composent nos forêts, mais aussi notre environnement immédiat : nos potagers, nos arbres fruitiers, nos fleurs. Les caprices et les dérèglements de la météo ne sont pas les seuls facteurs à impacter l'équilibre de cette flore-là. Un éclairage artificiel permanent dans les villages affecte son bien-être et modifie son développement.

Concernant la faune, l'impact peut être pire, selon les espèces. Demandons donc aux oiseaux, nocturnes ou diurnes, ce qu'ils pensent de nos lampadaires. Ou aux chauve-souris, aux insectes, aux poissons, aux vers de terre, aux mammifères. Leurs cycles de reproduction, forcément perturbés, ne sont pas la seule conséquence produite par la lumière artificielle. Il en va souvent de leurs propres survies.

Pour exemple, dans un village, à l'occasion de la mise en lumière nocturne d'une église, en vue d'une valorisation du patrimoine bâti, des dizaines de chauve-souris qui nichaient dans le clocher et qui étaient habituées à sortir la nuit

pour se nourrir, se sont brusquement retrouvées piégées par l'alternance de la lumière du jour et celle des projecteurs puissants braqués sur l'église pendant la nuit. Ainsi, pour les chauves-souris, il a cessé de faire nuit. Elles eurent beau attendre, le jour ne s'est plus jamais interrompu. Elles se sont laissées dépérir dans le clocher.

Nous pouvons également citer l'exemple de nos lucioles, ou vers luisants, qui se raréfient aux abords des zones dotées d'éclairages artificiels permanents. Les femelles possèdent des ailes, mais elles ne volent pas. Ce sont elles que l'on voit briller dans la végétation. La luminescence dégagée par leur corps permet au mâle de les repérer dans la nuit en période de reproduction. Malheureusement, la proximité d'un lampadaire empêchera les petits coléoptères femelles de briller, et le mâle passera sans les voir.

Les positions prises par l'ANPCEN font appel au bon sens d'abord : agir par les mesures qui ne coûtent rien, mais qui ont des résultats immédiats, en euros, en KWh économisés et en nuisances lumineuses diminuées.

Sur la commune de La Croisille-sur-Briance, les points lumineux publics sont au nombre de 198. Ils se composent de différents modèles, notamment des luminaires défilés (lampadaires), des lanternes de style, des boules et des bornes lumineuses... Au total, ces points éclairent 6800 mètres de voie publique comprenant les rues, les places et des portions de routes. Leur extinction à minuit et leur remise en marche à 6h30 résultent d'un arrêté municipal en date du 6 août 2013.

Outre cette extinction pilotée par des horloges astronomiques, la commune a effectué diverses modifications du mode d'éclairage de l'espace public, consistant par exemple à réduire la puissance de certains points lumineux, à en rénover 18 et à en supprimer 4 depuis 2014, ou encore à remplacer les lampes à lumière blanche par des jaunes et des oranges, moins éblouissantes.

En complément de la maintenance de ce dispositif sur l'ensemble de l'année, la commune a organisé différents événements publics :

- Le 7 octobre 2017, une soirée dédiée à l'observation du ciel nocturne de La Croisille,

en partenariat avec l'ANPCEN et l'Association pour la Découverte de l'Atmosphère et de l'Espace (ADAES). Au programme, une conférence de Michel Deromme, de l'ANPCEN, consacrée à la pollution lumineuse, et une observation du ciel depuis le stade du village avec du matériel spécifique

- Le 28 avril 2017, une rencontre animée par Pascal Coste, astronome amateur de renom, qui a proposé un exposé d'astronomie intitulé Cosmos et Compagnie, parrainé par Daniel Kunth, astrophysicien à l'Institut d'Astrophysique de Paris.

- Depuis 2016, la commune organise également la soirée « Le jour de la nuit », à la mi-octobre, autour de lectures publiques. La prochaine se déroulera à la salle des fêtes du village le 13 octobre 2018.

Les passages en italique de cet article sont extraits du site Internet de l'ANPCEN : www.anpcen.fr



FINI LA DÉCHARGE

« Dans le temps », il n’y avait pas de déchetterie inter-communale. « Dans le temps », on ne triait pas nos déchets par catégories afin qu’ils soient recyclés. « Dans le temps », on se débarrassait de nos encombrants à proximité de chez soi, le plus souvent dans la forêt, dans un endroit discret cependant. Tout y passait : cuisinières, frigos, machines à laver, pneus, carcasses de voitures, bicyclettes, bidons en plastique, boîtes de conserves, bouteilles en verre, literies usagées, rouleaux de fil de fer barbelé ...

On se souciait peu de l’environnement « dans le temps ». Nombreuses étaient les zones que chacun connaissait où il était convenu de déverser ce qui n’avait plus d’usage, ce qui ne valait plus rien. Toutes les communes possédaient ainsi ses décharges sauvages, disséminées dans les bois, qu’on appelait « remblais ». La terre et les saisons en faisaient leur affaire : la végétation et les écoulements de boue ensevelissaient peu à peu les déchets qui pouvaient mettre dix ans ou un siècle à se décomposer, qu’ils soient visibles ou non.

Nous connaissons tous cette expression : « Mettre 107 ans à faire quelque chose... ». Il faut justement plus ou moins 107 ans à un pneu pour se décomposer dans la terre. Il faut un peu moins de temps à une carrosserie de voiture, à un landau de bébé ou à un bidon en métal de 200 litres. Les bouteilles en verre mettent beaucoup plus de temps que ça à se faire digérer par la terre, qu’elles soient intactes ou brisées. Par la terre et par l’eau.

Et c’est précisément la question de l’eau qui a alerté les services communaux de la Croisille-sur-Brianche, puisqu’une décharge sauvage menaçait de polluer le ruisseau nommé Perche l’Oiseau, celui qui alimente l’étang de Nouailhas, récemment vidangé et réaménagé. Il y a encore peu de temps, à cet endroit, une machine à laver avait échoué au bord de la route. En se dégradant, ces déchets n’affectent pas que l’eau et la terre, mais aussi la biodiversité de l’environnement immédiat. Et ils dégradent en tout premier lieu le paysage lui-même. Il n’est pas agréable du tout de tomber sur une montagne de déchets lorsqu’on se promène dans les bois.



Dans le courant du mois de mars, les membres des services municipaux de La Croisille, assistés de l’équipe du Relais Info Service (association d’insertion par le travail), se sont consacrés à l’évacuation complète de la décharge sauvage située en bordure de la forêt de La Vialle, entre le ruisseau susdit et la route qui mène vers les hameaux Les Ores et Le Poumeau. Une dizaine de personnes au total, qui ont pris la peine d’enlever les déchets accumulés depuis des décennies à cet endroit, à la main, patiemment, afin de faire une toilette au lieu, en profondeur. Afin que la nature ne serve plus dorénavant de décharge.

dossier Budget 2018

Un dossier préparé par Liliane Laudoueix

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	296 120 €
Salaires, personnels non titulaires, médecine du travail, cotisations Assedic...	
Charges à caractère général	229 089 €
Combustible, électricité, alimentation, entretien voies et réseaux, carburants...	
Charges de gestion courante	88 286 €
Dont Service Incendie, subventions associations, indemnités élus, titres annulés...	
Intérêts d'emprunt.	11 425 €
Divers intérêts moratoires et dotation aux amortissements	9 831 €
022 Dépenses imprévues	82 849 €
Total	717 601 €



Recettes de fonctionnement

Dotation de l'Etat	273 528 €
Impôts et taxes	259 934 €
Impôts directs, droits de place (Foire) et droits de mutations...	
Produits des services du Domaine	46 414 €
Cantine, entretien Surdoux, occupation du Domaine Public...	
Revenus des immeubles communaux	9 600 €
Résultats Reportés	128 125 €
Total	717 601 €



Dépenses d'investissement

Immobilisations en cours	85 147 €
plus RAR	2 844 €
Emprunts et dettes assimilés.	37 490 €
001 Déficit	36 274 €
040	1 290 €
Total	163 045 €



Recettes d'investissement

Subventions et emprunts	18 500 €
Equipements (plus RAR)	26 475 €
FCTVA et report résultat 2012	24 099 €
Amortissement travaux antérieurs	9 831 €
Caserne Saint Germain, abords Mairie 041	1 290 €
Excédent reporté	0 €
Virement section fonctionnement	82 849 €
Total	163 045 €



assainissement

Fonctionnement

Dépenses	
Gestion des services.....	10 682 €
Charges Financières.....	6 502 €
Amortissement des subventions.....	25 873 €
023 Virement section investissement.....	2 879 €
Total.....	45 937 €
Recettes	
Raccordement, branchement et redevances.....	34 462 €
Amortissement des subventions.....	9 866 €
Excédent sur exercice antérieur.....	1 608 €
Total.....	45 937 €

Investissement

Dépenses	
RAR.....	31 657 €
Immobilisation en cours.....	1 004 €
Capitaux d'emprunts.....	7 610 €
Amortissement subvention sur travaux antérieurs.....	9 866 €
Total.....	50 138 €
Recettes	
Amortissement subvention.....	25 873 €
Excédent sur exercice antérieur.....	16 568 €
FCTVA + Réserves + 021 + RAR.....	7 695 €
Total.....	50 138 €

eau

Fonctionnement

Dépenses	
Fourniture, entretien, achat d'eau et charges de personnel.....	44 024 €
Virement du Fonctionnement en section d'investissement.....	0 €
Amortissement des subventions.....	20 270 €
Total.....	64 294 €
Recettes	
Consommation d'eau et branchement.....	52 092 €
Amortissement des subventions pour travaux antérieurs.....	5 787 €
Excédent sur exercice antérieur.....	6 415 €
Total.....	64 294 €

Investissement

Dépenses	
Dépenses d'équipement + RAR.....	118 101 €
Amortissement subvention sur travaux antérieurs	5 787 €
Total	123 888 €
Recettes	
Apport, dotation et réserves + FCTVA.....	65 €
Virement de la section de fonctionnement.....	0 €
Amortissement subventions	20 270 €
Excédent.....	103 553 €
Total	123 888 €

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Jean Chassagne - 1



Jean Chassagne né en 1881 à la Croisille sur Briance, il est reconnu pour sa longue et héroïque carrière dans le domaine automobile des années 10 jusqu'aux années 30. Durant cette période, il a obtenu de nombreux records de vitesse comme en 1914 où il atteint les 173 km/h.

Au fil de sa carrière, il évoluera avec différents constructeurs tels que Darracq, Sunbeam ou encore Bugatti.

En 1922, Chassagne gagne le premier Tourist Trophy d'après-guerre, le dernier parcouru sur l'île de Man avec la Sunbeam n°7. Cette victoire reste un de ses succès le plus marquant en raison des conditions météorologiques catastrophiques sur l'île ce jour-là.



Grand Prix de l'ACF
4 juillet 1914 - Lyon-Givors



▲
Grand Prix de l'ACF
12 juillet 1913 - Amiens
Jean Chassagne et Mitchell sur Sunbeam



▲
Coupe Florio - Circuit de Madonies
19 novembre 1922 - Sicile
Jean Chassagne sur Sunbeam



▲
Grand Prix d'Europe - Circuit de Givors
1^{er} juillet 1924 - Lyon
Jean Chassagne sur Bugatti



En 1928, aux 24H du Mans, le coéquipier de Chassagne, Birkin crève. La vitesse de la voiture avait éclaté le pneu, ce qui bloquait le levier de vitesse. Le pilote essaye de couper le pneu bloquant la roue, puis repart sur la jante. Mais peu à peu, la roue elle-même s'affaissait et le tambour de frein s'enfonçait dans le sol.

Voyant que son compagnon d'équipe était épuisé, « Le Vieux Chassagne » mit deux crics sur ses épaules en disant « Maintenant, c'est à moi ». Il part rapidement trouver la voiture qui était à une distance de près de 5km. La roue est changée, et la Bentley a pu redémarrer avec un retard de près de 3 heures. Chassagne réussit à se classer en 5^e position. Chassagne reçoit en récompense un trophée de Bentley pour sa performance. (photo : la Bentley victorieuse de la course)

Il faut savoir qu'avant de devenir pilote, il a participé au développement mécanique de différents domaines. Il a commencé dans la marine française, sur les premiers sous-marins notamment le Torpedo Boat Mechanic, l'Espadon, le Gymonte, ou encore le Gustave Zede.



▲
Présentation du Grand Prix de l'ACF de Lyon-Givors dans La Vie au Grand Air, 4 juillet 1914

Chassagne sur Sunbeam au départ de la Coupe Florio de 1922 ▶



Ensuite, il participe au développement des dernières technologies dans le domaine de l'aviation, notamment avec le monoplan Demoiselle de Santos-Dumont, le premier monoplan Hanriot. Il participe à diverses manifestations, comme la traversée de l'estuaire de la Baie de Seine. Il est ensuite nommé « chef pilote » à l'école de vol Hanriot où il a formé de nombreux aviateurs pionniers. Par la suite, il a aussi essayé et développé des voitures, notamment avec Clement Bayard, ou encore la Bugatti type 35.

Tout au long de cette période, Chassagne combine ses activités aériennes avec les courses automobiles.

Grand Prix de l'ACF de Lyon - 1914 (avec l'ingénieur Louis Coatalen)



Pesage du Grand Prix de l'ACF de Strasbourg - 1922 (Chassagne n°9)



Grand Prix de l'ACF d'Amiens - 1913



Grand Prix de l'ACF d'Amiens - 1913



Essais du Grand Prix de l'ACF d'Amiens - 1913



Essais du Grand Prix de l'ACF de Strasbourg - 1922

Ce panneau a été réalisé en 2017 par le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages et financé par la commune de La Croisille-sur-Briance



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France (sauf portrait : Photothèque Paul COLMAR)

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Jean Chassagne - 2

À l'âge de 47 ans, Jean Chassagne rejoint les rangs des Bentley Boys, un groupe de gentlemen drivers. Le Bentley Boy Chassagne est surnommé « Chass » ou « Petit Jean ». Afin que Bentley préserve sa réputation jusqu'à lors jamais égalée dans les courses d'endurance, notamment dans la fameuse course du Mans, la présence de Chassagne est indispensable dans leur rang en raison de sa vitesse dans les voitures concurrentes.

Chassagne est décrit comme une personne calme et sympathique. Sa conduite et son don pour la mécanique ont été traités avec le plus grand respect par ses collègues, mais aussi par ses concurrents. Ses qualités ont fait de lui le maître respecté aussi bien des courses d'endurance que des Grand Prix.



Grand Prix de l'ACF
12 juillet 1913 - Amiens
Jean Chassagne et Mitchell sur Sunbeam

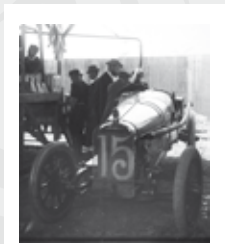


Grand Prix de l'ACF de Lyon
Présentation des concurrents dans
Paris Soir, le 3 août 1924

Circuit de Dieppe
23 juin 1912 - Dieppe
Jean Chassagne et Rigol sur Sunbeam



Grand Prix de l'ACF
12 juillet 1913 - Amiens
Jean Chassagne et Mitchell sur Sunbeam



Grand Prix de l'ACF
12 juillet 1913 - Amiens



Jean Chassagne termine sa carrière de pilote automobile sur un abandon au Grand Prix d'Irlande 1930. Quelques mois plus tard, il arrive avec deux amis à La Croisille en pilotant trois Bentley de course. Ils font sensation dans la commune. L'une des voitures est pilotée par Tim Birkin, vainqueur des 24h du Mans en 1929.

(Photo : Tim Birkin lors de sa seconde victoire aux 24h du Mans en 1931)



500 Miles d'Indianapolis
31 mai 1919
Jean Chassagne et Dario Resta sur Sunbeam
(Photothèque Paul COLMAR)



Jean Chassagne décède en 1947 dans son village natal, par suite des blessures subies sous la torture de la Gestapo quelques années plus tôt. Un médaillon en bronze ainsi qu'une plaque en porcelaine sont présents sur sa stèle au cimetière de la Croisille sur Briance.

De nombreux hommages ont été décernés à Chassagne, il a notamment été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Différents lieux ont pris son nom, une place dans la ville de Crewe, une rue dans la ville de Limoges ainsi que le stade de sa ville natale de La Croisille sur Briance.

Grand Prix de l'ACF du Mans - 1921



Pilotes sur le circuit de la Sarthe - 1920 (3^e en partant de la gauche)



Grand Prix de l'ACF du Mans - 1921



Avant la Coupe des Voiturettes de Boulogne-sur-Mer - 1913



Grand Prix de l'ACF du Mans - 1921



Course de côte de Gaillon - 1920

Ce panneau a été réalisé en 2017 par le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages et financé par la commune de La Croisille-sur-Briance



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France (sauf mention contraire)



Pratique

Mairie

05 55 71 70 55

lemaire.lacroisille@orange.fr

Horaires

Lundi : 8h30 – 13h00 / 13h30- 17h30

Mardi : 8h30 – 13h00 / 13h30 – 15h45

Mercredi : 8h30 – 13h00

Jeudi : 8h30 – 13h00 / 13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 13h00 / 13h30 – 15h45

Elu de permanence

les week-ends et jours fériés

06 87 68 82 54

Communauté de Communes

Briançonnais

05 55 69 39 32

Médecin

Docteur Marie Debord

09 72 62 76 30

Consultation seulement sur rendez-vous tous les après-midis et samedis matins et sur rendez-vous et visites à domicile

Pharmacie du Mont Gargan

05 55 71 70 39

Madame Nathalie Joye

Du Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

Le samedi de 9h à 12h30

Infirmier(e)s

05 55 71 73 77

Madame Isabelle Chemin.

Monsieur Alexandre Bara.

Agence Postale

Madame Brigitte Cheyppé

05 55 71 71 00

Lundi et Samedi de 9h à 12h.

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

de 9h00 à 11h30.

Bibliothèque

05 55 71 88 23

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 14h à 16h

Déchetterie de Châteauneuf la Forêt

05 55 69 44 91

Lundi, Mercredi, jeudi, Vendredi

de 15h à 19h.

Le Samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h

EDF

Numéro d'urgence 09 72 67 50 87

France Telecom

Service technique 10 13

Gendarmerie Nationale 17

Pompiers 18